

PROCES VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE

du 11/02/2015



L'an 2015, le 11 février à 14 heures, les membres de l'Association Départementale OCCE de Haute-Marne se sont réunis, à l'ESPE de Chaumont, sur la convocation faite par le conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme représentant dûment mandaté (par un pouvoir écrit) d'un autre membre.

Monsieur HENNEQUIN Dominique préside la séance en sa qualité de Président du conseil d'administration.

Monsieur WILLI Hervé, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception est excusé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres :

- Un exemplaire de la lettre de convocation des membres,
- La copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes avec l'avis de réception,
- Les statuts de l'association,
- La feuille de présence à l'assemblée,
- Les pouvoirs des membres représentés,
- Le bilan consolidé, le compte de résultat et l'annexe de l'Association Départementale (siège) de l'exercice clos le 31 août 2014
- Le rapport financier et le rapport d'activité du conseil d'administration,
- Le rapport général du commissaire aux comptes,
- Le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.612-5 du code de commerce,
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport financier et le rapport d'activité du conseil d'administration, les rapports du commissaire aux comptes, la liste des membres, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi, les règlements et les statuts, ont été à la disposition des membres, au siège social à compter de la convocation à l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

La secrétaire donne lecture du rapport d'activité. Le Trésorier donne lecture du rapport financier du conseil d'administration. Puis, le Président fait donner lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport d'activité approuve les termes de ce rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels consolidés et de l'Association Départementale de l'exercice clos le 31 août 2014, tels qu'ils lui ont été présentés et faisant ressortir un déficit de 19 661,48 € :

- excédent de 112,14 € pour le siège départemental,
- déficit de 19 773,62 € pour la consolidation des comptes du siège départemental avec ceux de 206 CRF consolidés sur 207 attendus.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, approuvant la proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le déficit de l'exercice clos comme suit :

- Affectation du résultat du siège départemental, soit 112,14 € au fonds associatif dans son intégralité,
- Affectation du résultat de chaque coopérative consolidée, soit 19 773,62 € pour les 206 coopératives consolidées, dans le compte report à nouveau.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions de l'article L.612-5 du code de commerce, prend note qu'aucune convention n'a été passée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constatant que les mandats d'administrateurs de Jean-Luc ANNEQUIN, Maryse CHRETIEN et Marie HERNANDEZ dont les mandats sont arrivés à leur terme, décide :

De renouveler le mandat de : Jean-Luc ANNEQUIN, Maryse CHRETIEN et de Marie HERNANDEZ.

De valider la candidature de Delphine FAIETA et de Francis VAUTROT.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir eu communication du budget prévisionnel pour l'exercice 2014/2015 et 2015/2016, approuve ce budget.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du projet d'activité pour l'exercice 2014/2015 et 2015/2016, approuve les termes de ce rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale propose d'augmenter la cotisation de 0,05€ et de porter celle-ci à 1,75€ pour l'exercice 2015/2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale procède au tirage au sort des coopératives dont l'exercice 2013/2014 est à contrôler,

Les coopératives n'ayant pas rendu leur Compte Rendu Financier sont :

N° 265 ORBIGNY AU MONT (Ecole fermée)

Les coopératives scolaires tirées au sort lors de l'AG

N° 507 MONTIGNY LE ROI Elém
N° 504 SEMOUTIERS
N° 442 PRAUTHOY Primaire
N° 427 CHAUMONT Herriot Maternelle
N° 377 POINSON LES FAYL Maternelle
N° 372 MONTIGNY LE ROI Maternelle
N° 269 ESNOUVEAUX
N° 173 BETTANCOURT LA FERREE Maternelle
N° 18 BOURBONNE LES BAINS - classe BEA
N° 11 LAFERTE SUR AMANCE Maternelle

de plus, le Commissaire aux Comptes demande à l'association de contrôler la comptabilité 2013/2014 des coopératives suivantes :

N° 119 BETTANCOURT LA FERREE Elem
N° 131 CHAUMONT Elem R Cassin
N° 490 HAUTE-AMANCE
N° 382 RUPT (Ecole fermée - déjà contrôlée en 12/13)
N° 162 PRESSIGNY
N° 208 GRAFFIGNY
N° 1 CHAUMONT J-Moulin

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 50.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent compte-rendu.

Le Président,

Dominique HENNEQUIN

Les scrutateurs